

correctionnel (6e chambre), sous la pré-
vention de vol.

M. le Président.—Vous avez été pris
en flagrant délit de vol, prenant l'argent du
comptoir d'une marchande crémière ; jus-
qu'ici vous avez nié.

Piednoir.—Oui, Monsieur le président,
jusqu'ici j'ai eu la faiblesse de nier : mais
depuis, j'ai réfléchi, et je me suis dit que
chacun devait avoir le courage de son opi-
nion.

M. le président.—Vous appelez voler une
opinion ?

Piednoir.—Dieu me garde de faire une
telle injure à la logique, l'expression a
trahi ma pensée ; j'ai voulu dire que cha-
cun doit avoir le courage de ses actions.
Je n'étais pas né pour le crime, mais le
malheur a appesanti sur moi sa main de
fer. J'étais sans ressources, sans asile, la
faim déchirait mes entrailles de ses griffes
de vautour. En passant dans la rue Clo-
che Perche, le soir, je vois une boutique
de crémière encore plongée dans l'obscuri-
té ; une idée infernale me saisit....

M. le président.—Il paraît que vous
avez eu souvent des idées infernales, car
vous avez été condamné trois fois pour vol,
la dernière fois par la Cour d'assises pour
vol qualifié en association de malfaiteurs ?

Piednoir.—Vous avez parfaitement dis-
cerné la vérité, Monsieur le président ;
oui ; dans l'inexpérience du jeune âge,
ignorant les dangers de la capitale, je me
suis trouvé jeté au milieu d'une bande de
malfaiteurs qui m'ont compromis....

M. le président.—L'expression est mo-
deste, vous ne vous rendez pas justice ;
vous étiez le chef de la bande, et c'est
vous qui avez été condamné le plus sévè-
rement ?

Piednoir.—C'est toujours ainsi qu'agi-
sent les malfaiteurs ; ils mettent en avant
de pauvres jeunes gens inexpérimentés....

M. le président.—Je vous arrête encore
vous n'étiez pas si jeune que vous le dites ;
la condamnation est de 1845, et vous avez
trente-neuf ans.

Piednoir.—Je n'aime pas à argumenter
contre la vérité ; j'ai trente-neuf ans, il
est vrai, mais vous n'ignorez pas, M. le
président, que l'acte de naissance ne donne
pas la raison, et qu'il est des naturels
d'homme qui restent longtemps jeunes.

M. le président.—En voilà assez sur vos
antécédents,

Piednoir.—Non, M. le président, non,
ne craignez pas de fouiller dans ma vie ;
j'ai eu des faiblesses, mais je les avoue,
persuadé que l'homme se redresse à con-
fesser ses torts.

L'éloquent prévenu eût continué à satu-
rer le débat des parfums de son éloquence
si le tribunal n'eût jugé à propos d'appeler
les témoins. De leurs déclarations est ré-
sultée la constatation du délit, et le faible
Piednoir est condamné à trois ans de pri-
son, cinq ans de surveillance, et l'inter-
diction, pendant cinq ans, des droits men-
tionnés en l'article 42 du Code civil.

(Gazette des tribunaux.)

Haut-Canada : Une terre de 2 arpents de
front sur 40 de profondeur, située au vil-
lage du Petit-Bois de l'Ail dans la paroisse
de Cap-Santé, avec une grange et autres
bâtiments. Pour être vendu à la Por-
te de l'église du Cap-Santé le 26 mars, à
10 heures.

N° 1537.—Veuve Frs. Curodeau, de
St. Jean de l'Isle d'Orléans, contre J. B.
Langlois, de St. Pierre de l'Isle d'Orléans,
de 4 arpents de front sur 60 de profondeur,
avec maison, grange, et autres bâtiments.
Pour être vendu à la porte de l'église de
St. Pierre, le 26 mars, à 10 heures.

N° 1500.—Jas. Douglas, de Québec,
médecin, contre Wm. Bignell, du même
lieu, notaire, curateur à la succession de
feu John Codville : Un emplacement au
faubourg St. Jean, rue St. Jean, de 40
pieds de front sur 120 de profondeur, avec
maison en pierre, hangar, etc. Pour être
vendu, au bureau du Shérif, le 26 mars,
à 10 heures.

N° 1778.—Samuel Corneil, de Qué-
bec, peintre, contre David Shortell, du
même lieu, aubergiste : Un emplacement
dans la paroisse de St. Roch, rue Des
Fossés, de 34 pieds de front sur 53 de
profondeur, avec une maison en brique à
deux étages. Pour être vendu à la porte
de l'église de St. Roch, le 26 mars, à 10
heures.

N° 958.—Thomas T. Amiraux de
New-Liverpool, commerçant, contre Ve-
sey Colclough, de St. Giles, aubergiste :
Un lot de terre, située à St. Giles, de 3
arpents de front, avec bâtiments. Pour
être vendu à la porte de l'église de St. Gi-
les, le 26 mars, à 10 heures.

N° 1922.—Flavie Fournier, de la pa-
roisse de St. Thomas, contre Jas. Smith,
son époux, du même lieu, instituteur :
Un emplacement situé au village Montma-
gny, à St. Thomas, de 60 pieds de front
sur 70 de profondeur. Pour être vendu à
la porte de l'église de St. Thomas, le 26
mars, à 10 heures.

➔ Nous prions ceux de nos abonnés
qui ont reçus des blancs de comptes, de
vouloir bien nous en faire parvenir, au plus
vite, le montant ; on devra se persuader
que nous ne pouvons pas publier un jour-
nal sans argent, et que par conséquent, le
semestre étant expiré on a droit d'exiger
de suite ce qui nous est dû. Nos agents
voudront bien nous expédier ce qu'ils ont
en mains.

Stations du Jeudi-Saint

Approuvées par Mgr. l'Archevêque de Québec.
PETITE brochure, avec couvert imprimé,
contenant les prières pour chaque STA-
TIONS du Jeudi-Saint, à vendre au bureau de ce
journal, prix 6 sous.—Grande réduction de prix
pour les marchands.
Québec, 7 mars, 1850.

MAISON DE CAMPAGNE

A LOUER IMMEDIATEMENT.

LE second étage d'une maison neuve
très bien fini, située sur la route de
la Petite Rivière St. Charles, près du
pont de Scott, contenant cinq apparte-
ments, et formant par le moyen d'une arche une
vaste salle pour réunions, est maintenant prêt à
être loué. S'adresser au propriétaire.

PLACE DANS UN BANC.

Une personne pourra obtenir une place
dans un Banc, dans l'Eglise Métropolitai-
ne, en s'adressant à ce bureau. Cette pla-
ce ne coûte que 11s. 3d par année.
Québec, 25 fev. 1850.

PROPOSITION AVANTAGEUSE.

Maison de Commerce A VENDRE OU A LOUER.

UNE personne qui désirerait s'é-
tablir en campagne, trouvera
de grands avantages, soit pour ache-
ter un établissement de commerce complet
ou pour s'associer avec le présent proprié-
taire. Pour plus amples informations,
s'adresser sur les lieux à Matane, comté
de Rimouski, ou au sousigné à Québec.
E. LACROIX,
rue Sault-au-Matelot.

Québec, 12 décembre 1849.

EMPLACEMENTS et Maisons à vendre,
T. A. PARANT, jr.
Québec, 14 juin 1849.

JOSEPH PETITCLERC, Notaire, rue St
Joseph, N° 14, Haute-Ville.
Québec, 26 mai 1848.

H. S. DALKIN,
MARCHAND DE BOIS,
No. 38 RUE ST. PIERRE, BASSE-VILLE
Québec, 6 juin 1849.

Maintenant en débarquement, et à vendre
par le sousigné.

HUILE DE LIN, double bouillie,
BRIQUES A FEU marqué "curr."
GENEVIEVE de "DeeKuyper"
CHARBON de Smith, double criblé.
C. E. LEVEY et Cie.
Québec, 2 juillet 1849.

Dr. GIROUX,

APOTHECAIRE,

à transporté son Établissement

2 RUE LA FABRIQUE.

vis-à-vis le Magasin de M. Boissont,

Frère du Marché de la Haute-Ville,

Q U É B E C :

CHARLES BAILLARGE,

PRATIQUE et enseigne l'Architecture, l'Ar-
pentage, et le Génie Civil.
Rue St. François, No. 12.

LOUIS LEMOINE,

MÉCANICIEN.

FABRIQUE des Pompes à feu depuis \$10 jus-
qu'à \$250. Il a toujours en mains de petites
pompes portatives. S'adresser chez M. Scorr,
marché de la H. V. agent, ou chez le Fabricant
Grande Rue du faubourg St. Jean.
Québec, 12 Déc. 1849.

H. TALBOT.
Avocat. A établi son bureau au No. 63 Rue St.
Louis, à la Haute-Ville de Québec, à la porte de la
Cour.—1 mai, 1849.

Les Sous-signé offrent en Vente.

Charbon à Grille et pour la vapeur de
Wallsend.

—AUSI—

Charbon de Smith double criblé

S'adresser à

C. E. LEVEY & Cie

Quai de Levey, 8 fév. 1850.

M. PATRY architecte, demeure mainte-
nant rue Desfosés, St. Roch, vis-à-
vis le magasin de meubles de M. T. Larivière.
Québec 20 Oct. 1849.



ETIENNE ALAIN.

CORDONNIER,

Grande Rue du Faubourg St. Jean.

DEMEURE maintenant au coin des rues St.
Jean et Ste. Geneviève.

Stanislas Drapeau, PROPRIÉTAIRE.

PROSPECTUS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE

L'ORDRE SOCIAL.

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, AGRICOLE ET DE TEMPERANCE.

C'est la Presse catholique qui est appelée à propager les seules doctrines
religieuses et politiques qui sauveront le monde.—Ryancy

APPEL

Aux abonnées de l'AMI DE LA RELIGION,

AINSI QU'AUX AUTRES

AMIS DE L'ORDRE.

Depuis un an, des hommes mus par le génie du
mal ont entrepris dans notre Canada, une guerre
impie et sacrilège contre la Religion, la Morale et
les principes immuables sur lesquels repose la so-
ciété. On les voit chaque jour faire de coupables
efforts pour égayer l'esprit des classes laborieuses,
pour exciter la haine des pauvres contre les riches,
pour détruire tout vestige de religion et de morale et
renverser l'ordre social. Pour parvenir à leur but
criminel, ils subventionnent des journaux qui vo-
missent chaque jour dans leurs feuilles empoison-
nées, le mensonge, la calomnie, l'injure contre tout
ce qu'il y a de respectable et de vénéré. Ces jour-
naux, ils les répandent partout, ils en inondent les
villes et les campagnes.

« Ils parlent de liberté ; et nous trouvons au fond
de leurs doctrines un joug insupportable qui révolte
et flétrit les plus nobles instincts de l'humanité. Ils
parlent d'égalité ; mais ils ne vous disent pas que
leurs systèmes insensés conduiraient à l'égalité de-
vant la misère en faisant appel aux plus mauvaises

conscience sera composée d'actionnaires ; et pour mettre
toutes les classes de la société en état de pouvoir
contribuer à l'œuvre projetée, chaque part sera de
DIX CHELINS chaque, payable en quatre termes
par année. La réunion de tous ces dons individuels
formerait le capital nécessaire pour l'établissement
et l'existence du journal. L'Association n'aura au-
cun frais de rédaction à payer, le journal devant être
sous la direction de quelques jeunes Messieurs de
cette ville comme collaborateurs et de M. JACQUES
CRÉMAZIE, avocat, comme Rédacteur-en-Chef,
qui tous, s'engagent à donner gratuitement, leurs
soins et leur travail à ce journal dont le premier but
est de disséminer parmi le peuple, les connaissances
morales et utiles et à le prémunir contre les doc-
trines démoralisatrices et subversives de toute so-
ciété. Le nombre des actions requises est de 600.
Aussitôt ce nombre rempli, une assemblée générale
des actionnaires sera convoquée pour organiser l'as-
sociation sur des bases solides et permanentes.

La. PICARD,

supériorité ! Ils parlent de fraternité ; et ils ne

ont conservé encore quelque amour pour les